

ORGANISME DE CONTROLE

AN:

http://www.inspectbelgium.be

Mission: 9259

Client / Entreprise: AAELEC STUDY -
Abraham A.

Num. rapport: 20200020105-V.1

INSPECT BELGIUM asbl/vzw
TVA BE0647601296
Avenue Eiffel, 8 - 1300 WAVRE
No Client: /
Adresse : Rue du Bois 58A, 5190
Moustier Sur Sambre
Ref.PV precedent: .

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460
info@inspectbelgium.be
Schaliëhoevedreef, 20 T 2800 Mechelen
Contact: AAELEC STUDY - Abraham A.
TVA: BE0689268934
Date d'émission: 2020-12-02

**EXEMPLAIRE ORIGINAL****RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ : INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE****GENERALITE**

Type d'installation: Extension - Modification

Lieu d'inspection: Cabinets de psychologie - Rue de la Sibérie n°4 - 6200 Bouffioulx
Référence: Livre I Chapitre 6.4.
Date d'inspection: 02/12/2020
Inspecteur: Stéphane VANDENBOSCH
Propriéte de: Abraham A.
Pers.Cont.: AAELEC STUDY - Abraham A.
NRN: /
Date du début des travaux: Avant 6/2020

Delivere a: /

Type de locaux: Autre (5 ans)

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage
Autres Règlements:

Prochain contrôle au plus tard le: 02/12/2025 ou dans un délai de: 60 mois
Installateur: AAELEC STUDY - Abraham A.
T.V.A.: BE0689268934
tel.:

Date: 02/12/2020

Documents de référence:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: ORES
Numéro EAN: -
Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)
Tension de serv.: 2x230V
Liaison comptage-coffre de repart.

Compteur: A placer

Marque: -

I max. instal.: 40A

Type de cable: EXVB

Nature du courant: Alternatif

Index I:

Index II:

Prot. princ. branchement:

Nombre de cond.: 2

Section: 10 mm²**CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS**

Schémas conformes et signés: OUI

Description Installation:

 voir les schémas en annexe

Installation exécutee conformement aux schemas: en ordre

Inventaire des influences externes présent et signé: p.a

Protection contre les chocs électriques:

Différentiels essaie par bouton test: en
ordre
ordreContrôle des boucles de défaut: en
ordre

Electrode de terre:

type: piquets

Continuité PE et liaison equipotentielle: en ordre

Matériel et influences externes: p.a

Inter.Diff.General: 2p 40A/300mA

Scellé par plombage: p.a

Pas encore places:

Nombre de tableaux: 1

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs: En ordre

Adéquation entre le différentiel et la valeur de la résistance de dispersion de terre: En ordre

schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation
Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Contact direct: en ordre

Resist. d'isolement général: 1 Mohm

Contact indirect: en ordre

Section: 16 mm²

Resistance de dispersion: 25 Ohm

Diff. supplém.:

Nombre de circuits terminaux: 8

CONCLUSION**L'INSTALLATION EST CONFORME**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Drogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N11 - Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..

N12 - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclut les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13 - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

EN ORDRE POUR OUVERTURE DE COMPTEUR 2x230V / MAX.40A (COFFRET 25S60 INSTALLE)

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

ORGANISME DE CONTROLE
IBAN:
<http://www.inspectbelgium.be>
Mission: 9259
Client / Entreprise: AAELEC STUDY -
Abraham A.

Num. rapport: 20200020105-V.1

CONSEILS

Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

INSPECT BELGIUM asbl/vzw
TVA BE0647601296
Avenue Eiffel, 8 - 1300 WAVRE
No Client: /
Adresse : Rue du Bois 58A, 5190
Moustier Sur Sambre
Ref.PV precedent.:

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460
info@inspectbelgium.be
Schaliéhoevedreef, 20 T 2800 Mechelen
Contact: AAELEC STUDY - Abraham A.
TVA: BE0689268934
Date d'émission: 2020-12-02

EXEMPLAIRE ORIGINAL

